

NEUCEPLAD – Peinture Acrylique pour Plâtre Cartonné


A base d'émulsion de styrène - acrylique en dispersion aqueuse, pigmentée avec du dioxyde de titane et des charges inertes, cette peinture a été spécialement étudiée pour les peintures intérieures sur des surfaces en plâtre cartonné.

Permet d'économiser la main d'œuvre, puisque ce produit fonctionne comme un primaire et une peinture de finition.

PROPRIÉTÉS:

- Très bonne Opacité.
- Bonne couverture.
- Bonne Blancheur et finition.
- Bon rendement.
- Application facile et bonne adhérence.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES:

Densité	1,606 ± 0,10 (couleur blanche)
Contenu solide en poids (ISO 3251)	65 ± 2% (p/ couleur blanche)
Viscosité	98-132 Ku (25°C)
Couleur	Blanc et autres
Finition	Mate
Séchage au toucher	± 30 minutes
Séchage entre	2 - 4 heures
Point d'inflammation	Non inflammable
COV (composés organiques volatils) ^{a)}	Valeur limite de l'UE pour ce produit (cat.A/a):30 g/l. Ce produit contient au maximum 6 g/l de COV
Classification "Qualité de l'air intérieur" selon la Réglementation française et la norme EN ISO 16000... (LQAI.MC.27/18)	A ⁺

UTILISATION:

Destinée principalement à la peinture de surfaces internes en plâtre cartonné (pladur), plâtre projeté... Fonctionne comme un primaire et une peinture de finition, permettant la dissimulation des amendements faits dans la zone des joints des plaques, et présente une finition mate avec une bonne couverture et adhérence. Si un autre type de finition est nécessaire, Neuceplad peut être repeint avec des produits, tels que Aqualur ou Neucesoft.

PRÉPARATION DES SURFACES:

Concernant des surfaces nouvelles, ces dernières doivent être bien sèches, propres, fermes, sans poussières, graisses, et autres contaminants avant de commencer l'application. Dans le cas particulier du plâtre cartonné, il faut d'abord faire un ponçage général des masses, en faisant bien attention au niveau des joints et de la fixation des plaques, puis aspirer toute la superficie, de manière à libérer toutes les poussières du substrat. Concernant les repeintures, bien brosser les murs afin d'éliminer des restes de vieille peinture ou exfoliant, un pré-ponçage, avec un papier de verre grain fin, pour dissimuler les petites irrégularités offre ainsi une meilleure finition.

APPLICATION:	Bien mélanger le produit avant son application. L'appliquer avec un pinceau, un rouleau ou un équipement de projection adapté, en 2 à 3 couches convenablement diluées et espacées de 2 à 4 heures.
DILUTION:	Faite avec de l'eau dans les proportions suivantes approximativement : 1 ^{ère} Couche..... 15% à 20%. Restantes.....5% à 10%.
RENDEMENT:	Variable en fonction de l'absorption du support, et les conditions d'application. En moyenne et par couche 12 à 15 m ² / litres
NETTOYAGE DES OUTILS:	A l'eau, juste après l'application.
PRÉCAUTIONS:	La sélection des constituants de ce produit lui apporte une teneur en chlorometilisotiozolinona/metilisotiozolinona de 3 :1 inférieure à 15 ppm, en accord avec les indications de la Directive Communautaire n°98/8/EC. <u>Pour cela, ce produit n'est pas irritant ni présente de risque de sensibilisation en cas de contact avec la peau.</u> Maintenir hors de la portée des enfants. Pour des informations complémentaires consultez la Fiche de Sécurité du produit.
RECOMMANDATIONS:	Température d'application entre 5°C e 35°C.
STOCKAGE ET CONDITIONNEMENT:	Les emballages doivent être conservés dûment fermés, avec des conditions ambiantes de température et humidité favorables, et le produit utilisé par ordre chronologique d'approvisionnement. L'utiliser, de préférence, jusqu'à 2 ans après la date de fabrication, pouvant être utilisé après cette date, à partir du moment qu'une homogénéisation facile du produit puisse se vérifier. Il est fourni en emballages de 1, 5 et 15 litres.

Note a): La valeur COV mentionnée ci-dessus se réfère au produit prêt à l'emploi, selon les caractéristiques techniques recommandées par nos soins. Nous ne sommes pas responsables des autres mélanges apportés au produit. Nous attirons une attention particulière sur tout agent le long de la chaîne d'approvisionnement pour la responsabilité qu'il encourt en ne respectant pas ce que détermine la directive 2004/42/CE.